



COVID-19 – Prolongation des lettres d'entente n^{os} 238 et 239 jusqu'au 30 septembre 2020


Les responsables de votre fédération et du ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu de prolonger l'application des dispositions des [lettres d'entente n^{os} 238 et 239](#), dont la date de fin était initialement prévue le 30 juin 2020, jusqu'au **30 septembre 2020**.

Par ailleurs, les parties négociantes ont convenu de certaines modifications à la *Lettre d'entente n^o 238*. Vous serez informé de ces changements dans une prochaine infolettre.

Si vous avez facturé des services rendus dans le cadre des lettres d'entente n^{os} 238 ou 239 après le 30 juin 2020 et qu'ils ont été refusés avant la publication de la présente infolettre, vous devez les refacturer.

c. c. Agences de facturation

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)